

Nana Aichatou ISSALEY

Le cash transfer à Olléléwa :
de la fabrique des "vulnérables"
à la gestion locale de l'aide

SOMMAIRE

INTRODUCTION : DU CASH TRANSFER.....	3
I. CHOIX DU SITE ET PARTICULARITES DE OLLELEWA	5
II. LE CIBLAGE : ENTRE DENONCIATION ET ACCEPTATION.....	7
DU CHOIX DES SITES POUR LE CASH : VARIATION DE NIVEAU ET D'INSTANCE	7
DU CHOIX DES PERSONNES BENEFICIAIRES : DE LA FABRIQUE DES VULNERABLES.....	8
DE LA QUESTION DES LISTES : UNE SELECTION QUI DERANGE ?	9
LES LISTES EN AG VILLAGEOISE : « A MALIN, MALIN ET DEMI... ».....	9
MAIRIE/CHEF DE VILLAGE ET LA FABRIQUE DES LISTES	11
LA QUESTION DES BENEFICIAIRES INDIRECTS.....	13
DES « BENEFICIAIRES BONUS » ?	13
COMITE DE PLAINTS, MONTANT ET TIMINGS DE LA DISTRIBUTION	14
DE L'ABSENCE DE COMITES DE PLAINTS : ENTRE CRAINTE ET ACCUSATION	14
DE LA VARIABILITE DES MONTANTS ET DES TIMINGS	15
LE ROLE DES INSTITUTIONS DE MICRO FINANCE : CAS DE YARDA	16
III. LES AUTORITES LOCALES ET LES OPERATIONS DU CASH	17
L'ETAT LOCAL ET LES OPERATIONS DU CASH.....	17
LE PREFET DANS LE CASH.....	17
DES SERVICES TECHNIQUES DEPARTEMENTAUX DANS LE CASH.....	17
DES SERVICES COMMUNAUX : NON-IMPLICATION ET FRUSTRATION	18
LA MAIRIE : UN ACTEUR CONTOURNE ?.....	18
LA CHEFFERIE COUTUMIERE : ENTRE SUIVISME ET CRAINTE	18
IV. LES PERCEPTIONS DU CASH	21
LE CASH VU PAR DES BENEFICIAIRES.....	21
LES VIEILLES FEMMES ET LE CASH	21
LA VISION DES JEUNES FEMMES.....	21
LA VISION MASCULINE DU CASH TRANFER	22
LES NON-BENEFICIAIRES ET LE CASH	23
LA VISION NOMADE DU CASH : LE CASH, UN DROIT A LA CITOYENNETE ?.....	23
LA PERCEPTION DU « CASH TRANSFER » PAR SES OPERATEURS	25
LA QUESTION DE LA REDEVABILITE	26
V. LES USAGES DU CASH.....	27
UNE ABSENCE DE MUTUALISATION : L'INDIVIDUALISME MIS A JOUR.....	27

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

PRIORITE A L'ACHAT DES VIVRES	27
AUTRES TYPES D'ACHATS	28
VI. LES EFFETS DU CASH.....	29
SUR LA GESTION DU MENAGE : ETUDE DU CAS DE HAPSAT	29
SUR LA POPULARITE DU CHEF DE CANTON	29
SUR LA SCISSION DES VILLAGES	30
ELUS LOCAUX ET « CASH TRANSFER » : UN VECTEUR DANS L'ACCOUNTABILITY ?	31
VII. QUELQUES ETUDES DE CAS DE CT	32
LE CT DE KARKARA : UNE ENIGME COMPLEXE ?	32
ETUDE DE CAS DU CASH DU PAC/RC : DES OBJECTIFS DETOURNES ?	33
LE CAS DE ASB : UN EXEMPLE DE SUCCESS-STORY	34
LE CT DE LA CROIX ROUGE : LES FEMMES, CES VULNERABLES... ..	36
AUTRE TYPE D'AIDE : CAS DE L'OIM.....	37
VIII. DES CONFLITS LIES AU CT :, ENTRE USURPATION ET JEU POLITIQUE.....	39
CONCLUSION : LE CT, A SUIVRE.....	41
SEMIOLOGIES LOCALES AUTOUR DU CASH	43

LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA : DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE

Nana Aichatou ISSALEY

Introduction : du cash transfer

L'aide humanitaire face à l'insécurité alimentaire prend des allures et des formes diversifiées. Au Niger, les aides de type « cash for work » ou « food for work » sont bien connues et existaient depuis bon nombre d'années. Il s'agit d'aides avec contreparties qui sont données par des ONG/projets et parfois par l'Etat. De même les ventes à prix modérés et les distributions de vivres gratuits sont utilisées à vaste échelle en période de crise. Cependant, un nouveau type apparaît dans la sphère de l'aide humanitaire : le « cash transfer ».

Cette assistance en argent à destinations de ménages vulnérables est faite soit en permanence (projet « filets sociaux ») soit en périodes dites d'urgence par des institutions d'aide, et a pris corps dans les années 2005. La première fut l'œuvre de la Croix Rouge Britannique dans le département de Tanout. Avec les crises de 2010-2011 et 2012, les projets, les ONGs et même l'Etat, qui était au départ réticent, s'y mettent.

Recevoir de l'argent sans conditionnalité est rarissime et très apprécié par les bénéficiaires. Cependant, le principal goulot d'étranglement réside au niveau du ciblage des bénéficiaires qui est une sphère d'exclusion et de mécontentements.

Les avis sont mitigés en ce qui concerne les opérations inconditionnelles de « cash transfer » et certains de ses opérateurs (cas du PAM) sont en train d'évoluer vers une autre forme de cash qu'ils appellent « cash for assets »¹ qui est une version « relookée » du « cash for work ».

¹ Selon un agent du PAM, le « cash for asset » c'est comme du « cash for work », c'est juste la philosophie qui change. Il s'agit, selon les développeurs, de dépasser le cap de l'urgence pour amorcer celui du développement à travers la création d'« actifs » et des réalisations utiles.

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

Au niveau local, le cash entraîne une immixtion des pouvoirs locaux qui tentent de légitimer leur existence, de prélever leur part, et de consolider leur clientèle.

Plusieurs groupes stratégiques ont été rencontrés dans le cadre de cette enquête: bénéficiaires, non bénéficiaires, élus locaux, maigari (chefs de village), agents de services techniques (environnement, agriculture, plan, santé, etc.), enseignants, membres de COGES, membres de comités de gestion de BC, éleveurs, refoulés de la crise libyenne, agents municipaux, préfet, gouvernorat, agents des ONG et organisations humanitaires de la région de Zinder (PAM, CRF, CRS, HKI, ASB, KARKARA, NAFANTE). 122 entretiens ont été réalisés et nous avons procédé par des variations d'échelle au niveau de la sphère institutionnelle et politico-administrative, du niveau régional à celui des villages et hameaux en passant les niveaux départemental et communal

CHOIX DU SITE ET PARTICULARITÉS DE OLLÉLÉWA

Pour tenir compte des diversités existantes au niveau des partenaires et des régions, le département de Tanout a été retenu lors de la réunion de travail du LASDEL. Une fois que nous nous sommes rendus au niveau du chef-lieu de département, il nous fallait choisir une commune. Après des discussions avec le préfet et quelques services techniques, nous avons opté pour Olléléwa, du fait que les interventions et les intervenants en matière de « cash transfer » étaient nombreux et aussi du fait que des opérations de cash avaient lieu lors de notre arrivée. Les principales opérations de « cash transfert » sont celle de la Croix Rouge Britannique en 2005 ; celle de l'ASB en 2012 ; celle du Programme Alimentaire Mondial en 2011, celle de la Croix Rouge Française en 2012 ; et celle du Projet d'Actions Communautaires/Résilience Climatique en janvier 2013. Sur le plan socio-ethnique, les différents groupes qu'on rencontre à Olléléwa sont les Hausa, les Kanuri (Dagra), les Peuls et les Kel Tamasheq. La chefferie de canton et celle de village sont détenues par deux frères jumeaux qui jouissent d'une grande notoriété et disposent d'un pouvoir fort et influent. Le chef de canton fut député au titre de la CDS Rahama, et localement son frère jumeau est dit appartenir au MNSD. Ils sont des neveux du maire et cette situation d'imbrication des pouvoirs coutumier et communal n'est pas sans complexifier la gestion communale et chefferiale. Notons qu'au niveau du village de Olléléwa, qui est le chef lieu de la commune et du canton qui porte son nom, aucun service technique n'a de locaux. Ils sont tous basés à Bakin Birji qui est une sorte de melting-pot. C'est un gros village situé sur la route bitumée² et disposant d'un gros marché hebdomadaire qui draine les villes et villages environnants jusqu'au Nigéria³.

Tableau1 : Les différentes opérations de CT à Olléléwa

Année	Institution	Bailleur	IMF	Motifs	Bénéficiaires
2005	Croix Rouge Britannique	Croix Rouge Britannique		Crise de 2005	Tous les chefs de ménage présents
2011	Karkara	PAM	Yarda	Crise de 2011	vulnérables
2012	Croix Rouge Française	Croix Rouge Irlandaise et OCHA	Yarda	Crise de 2011	Femmes vulnérables

² Pour aller à Olléléwa il faut prendre une route latéritique et le village est situé à environ 12 km du goudron.

³ Le LASDEL a déjà mené une étude à Olléléwa sur la crise alimentaire de 2004-2005 : cf. Ali Bako, 2006

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

2012	ASB	ASB		Déplacés par la crise de 2011	Migrants (Zinder, Agadez)
2013	PAC/RC	Etat		Inondations	Sinistrés

LE CIBLAGE : ENTRE DÉNONCIATION ET ACCEPTATION

Contrairement au tout premier « cash transfer » de la Croix Rouge britannique où quasiment tout le monde (entendre par là les chefs de ménage présents) était bénéficiaire, on est passé à un mode de sélection qui varie en fonction de l'opérateur.

Du choix des sites pour le cash : variation de niveau et d'instance

Les communes où les opérations de « cash transfer » (ou autre type de cash) doit se faire sont le plus souvent sélectionnées par le Comité Régional de Prévention et de Gestion des Crises et autres catastrophes naturelles (CR/PGCA). Il s'agit là des cas de partenaires qui, avant d'aller sur le terrain, passent par les autorités régionales et/ou départementales. Par contre, pour d'autres :

« Ils viennent avec la liste de leurs zones d'intervention. [...] Il y a une diversité dans les interventions et à partir de 2011 nous avons dit que cela n'est pas bon et nous avons convoqué les partenaires pour harmoniser les actions » (X SGA gouvernorat de Zinder)

Le CR/PGCA est composé de :

Président : le gouverneur ou le SGA de la région ; vice président/point focal : le directeur régional de l'agriculture ; rapporteur : le point focal du CR/PGCA. Le point focal coordonne toutes les actions financées par la CCA et exécute les prérogatives du SAP/CCA. Il identifie aussi les zones vulnérables, en fin de campagne agricole, et transmet les données au comité.

Membres : le directeur régional de l'élevage, le directeur régional du plan, le chef d'agence de l'OPVN, le directeur régional du commerce, le directeur régional de la santé, le directeur régional de la population, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, le directeur régional de l'environnement, le directeur régional de la protection civile, le commandant du groupement des FNIS, le commandant du groupement de la gendarmerie nationale, le directeur de la police nationale, un représentant des PTFs, un représentant d'OCHA, un représentant de la chefferie traditionnelle, un représentant du conseil régional, un représentant de la société civile et deux représentants des projets.

Selon l'arrêté 055 du 23/07/2012 du gouvernorat de la région de Zinder, le rôle de ce comité est d'assumer la gestion stratégique et opérationnelle de la prévention et gestion des crises alimentaires dans la région, recueillir, synthétiser et valider l'information sur la situation alimentaire, recenser les ménages vulnérables

conformément aux critères retenus, collecter les informations nécessaires à l'analyse de la vulnérabilité de la région et les transmettre au GTI/SAP. Il doit aussi produire en temps opportun une analyse de la situation et proposer des mesures à prendre ; veiller à la transmission régulière de l'information fiable pouvant servir d'éléments d'analyse à la CCA, au SAP et coordonner les interventions menées dans le domaine de la prévention et de la gestion des crises alimentaires.

Au niveau départemental, la formule sous régionale de ce comité existe et ses membres sont le préfet qui en assure la présidence, l'agent de l'agriculture qui est le point focal et les membres sont les directeurs des services techniques.

Le rôle de ce comité sous-régional est de cibler les zones vulnérables pour les soumettre à la réunion CCA/SAP et aussi d'informer les autorités, à temps, de l'évolution de la situation alimentaire et nutritionnelle dans le département. Il doit travailler en étroite collaboration avec les partenaires à l'échelle départementale. Si le choix des villages vulnérables/bénéficiaires se fait sur la base du travail du ou des comités, celui des personnes bénéficiaires se fait à un niveau local par les opérateurs.

Du choix des personnes bénéficiaires : de la fabrique des vulnérables...

Le « cash » a induit un nouveau jeu de statut au niveau local. Des normes sont instituées, la plupart s'inspirant de la méthode HEA. Certaines institutions comme CRS ont constitué dans chaque village d'intervention des registres dans lesquels sont consignés tous les chefs de ménage avec leur profil de vulnérable ou pas. Les chefs de ménage sont classés en quatre catégories A, B, C et D. La première correspond aux moins vulnérables ; la seconde aux moyennement vulnérables, la troisième aux vulnérables et la dernière aux très vulnérables. Ces registres sont conservés par les chefs de village et servent de base pour le choix des bénéficiaires lors des opérations d'aide de CRS. Ainsi ce sont les catégories D et C qui sont prioritaires. Ce sont les villageois eux-mêmes qui déterminent les critères de vulnérabilité en assemblée villageoises et mettent en place un comité (de cinq membres) pour le classement des ménages par catégories à huis clos. Mais les critères sont variables d'un village à un autre. Par contre, dans le cadre des distributions gratuites des vivres, toutes les femmes chef de ménage, doivent être bénéficiaires.

Ce registre n'est pas changé quatre ans après et des agents estiment que personne n'a économiquement évolué pour changer de statut, chacun est encore à sa place car les années sont difficiles. Ainsi donc, le riche reste riche et le pauvre demeure dans sa précarité.

Toutefois, dans les villages, chacun s'affiche et s'affirme comme vulnérable, même si en réalité tel n'est pas le cas. Pour les institutions procédant à un ciblage de circonstance, des agents impliqués dans la distribution estiment que :

« Dans les villages, tout le monde se fait vulnérable dès qu'ils savent qu'il y a de l'aide qui vient. Vous allez ainsi les voir, au moment de la distribution, habillés d'habits déchirés et sales. Mais une fois qu'ils ont perçu l'argent, vous allez voir certains de ces soi-disant vulnérables habillés de bazin riche et circulant sur des motos » (X agent d'une institution de micro-finance)

En général, bénéficiaires et non bénéficiaires affirment être conscients du fait que le cash transfert n'est pas une opération pérenne et que rien ne garantit à une personne qu'elle sera bénéficiaire demain. Mais il n'empêche qu'être vulnérable est ainsi devenu un privilège auquel chacun veut accéder, ne serait-ce que par des faux-semblants.

De la question des listes : une sélection qui dérange ?

Le choix des bénéficiaires impose aux intervenants des méthodes de ciblage dont la plus répandue est le HEA. Certains encore procèdent à leur façon. Mais peu importe la méthode de ciblage choisie, ce qui dérange c'est la sélection qui est opérée et qui exclut toujours certains. Même si d'aucuns reconnaissent que :

« Fissabililahi, je suis financièrement plus nanti que ceux qui ont reçu. Ce sont des gens qui n'ont rien » (J. non-bénéficiaire de Olléléwa).

Par contre dans la majorité des cas, il est décrié un certain « *bambanci* » ou « *bara bara* » (parti-pris) qui fait que ceux qui sont souvent choisis ne répondent pas aux critères arrêtés. D'aucuns estiment que :

« Quand ils apportent de l'aide, ils font toujours du bambanci au moment du choix de ceux à qui ils vont donner. Nous ne comprenons pas parfois comment ils font car nous sommes aussi démunis, parfois même plus démunis que ceux à qui ils donnent mais ne nous donnent pas. Peut-être que le problème vient de nos dirigeants » (D. non-bénéficiaire de Olléléwa).

La question du choix est sujet à des critiques du fait que les critères de sélection ne sont parfois ni précisés ni compris.

Les listes en AG villageoise : « à malin, malin et demi... »

Les institutions opérants dans le « cash transfer » font généralement des AG villageoises pour désigner les vulnérables. Parfois la sélection est rude et multiple

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

(sélection dans sélection) selon le nombre de bénéficiaires à inscrire. Quand tous les ménages présents peuvent être bénéficiaires, comme lors du CT de la Croix Rouge britannique en 2005 ou de l'ASB en 2012, le CT est particulièrement apprécié par tous. Pour le CT de 2005, ce sont les femmes qui ont été inscrites et, en cas de foyer polygame, c'est la première femme qui est retenue. Cette forme de liste est citée comme un exemple. Des interlocuteurs disent que :

« wanan shi ne taimako na kudi ! (celui là c'est cela une aide en argent) » (B. bénéficiaire de Kaki Fada).

Cela n'est pas sans référence aussi au montant qui était non négligeable (120.000 FCFA). Pour les institutions qui font des ciblage, les façons de procéder varient selon les villages et les opérateurs. Le PAM sous-traite avec l'ONG KARKARA qui fait le ciblage selon la méthode HEA. La distribution de l'argent est faite par une institution de micro finance, en l'occurrence Yarda pour le cas de Olléléwa. Dans le cadre des CT, à Olléléwa, les bénéficiaires affirment avoir été recensés chez Maigari en AG ou inscrits par des membres de leurs familles toujours à l'AG. Pour le cas des villages rattachés à Olléléwa⁴, les populations ne sont pas informées ou invitées lors de l'AG. Les bénéficiaires et non-bénéficiaires disent que des informations provenant de Maigari les informent de ceux qui ont été inscrits. Les bénéficiaires des villages rattachés ne sont généralement pas nombreux, de l'ordre de 1 ou 2.

Au village de Olléléwa ainsi que ses villages rattachés, c'est le Maigari de Olléléwa qui, selon nos interlocuteurs, a fait le travail. A la fin, les membres de sa cour ont été souvent chargés d'informer les bénéficiaires et de leur remettre leurs cartes. Selon l'un d'eux :

« C'est H. qui est à la fada du chef de village qui m'a dit que j'ai été inscrits et qui m'a amené le papier ». (L. bénéficiaire de Olléléwa).

Par contre, si nous prenons le cas du village de Kountarou qui a son propre Maigari, le ciblage des bénéficiaires, pour le CT de Karkara (PAM), a été fait par un individu désigné par la population. Ainsi cette personne semble être une sorte de caution de garantie pour un « bon ciblage ». Ce dernier s'est fait en AG villageoise, en présence de l'agent recenseur de l'ONG. Cela a aussi été le cas de certains villages ayant leur Maigari (comme Sabon Kafi, Bakin Birji, etc.). Pour le village de Baboulwa, selon un bénéficiaire,

« Les enquêteurs et le chef ont convoqué une AG la nuit à la fada de Maigari avec interdiction à ce dernier d'intervenir » (S. Bénéficiaire du cash karkara).

⁴ En fait, il existe des villages qui sont rattachés à Olléléwa et donc qui n'ont pas de chef de village mais des *wakili* (représentants) du chef.

Un autre bénéficiaire signale que :

« Le chef de village m'a inscrit et est passé de maison en maison pour nous informer » (M. Bénéficiaire)

Pour le cas du village de Guidan Bagala par exemple, c'est le Maigari, lui-même bénéficiaire, qui a donné les noms des bénéficiaires à l'agent recenseur. Le plus souvent ces AG se tiennent à la cour du chef de village (*maigari*) et des bénéficiaires affirment avoir été inscrits en leur absence et à leur insu. Du fait que les villageois soient présents au moment de la désignation, il arrive que des noms soient annoncés haut et fort par des gens se trouvant dans la foule. Cela condamne parfois le comité à inscrire ces noms, dans le but d'éviter des problèmes. Selon un ancien :

« Les yan lega⁵ crient fort les noms de leurs parents ou des membres de leurs familles. Munahuci da pulaaku (hypocrisie et pulaaku) empêchent de s'opposer à la désignation des bénéficiaires en AG. Cela met le comité dans l'embarras et il se voit ainsi obligé d'inscrire ce nom pour que cette personne ou sa famille ne crie à l'injustice d'avoir été exclu » (X, bénéficiaire à Baboulwa)

Le fait de limiter le nombre de bénéficiaires est aussi un fait qui est très mal perçu et qui occasionne une sorte de remue-ménage lors de l'AG. Cette situation de ciblage en AG, si elle désavantage certains, favorise ceux qui savent jouer car ils gagnent parfois. Ainsi les jeunes, étant exclus du processus car ne pouvant ni être membres du comité, ni bénéficiaires, savent tout de même profiter de la situation. En outre, lors de l'AG, nul ne proteste même lorsque le nom d'une personne riche ou proche du chef est crié. Pour certains cas (comme les villages de Kountarou, Sabon Kafi, Bakin Birji), les villageois avaient désigné un représentant pour donner les noms des bénéficiaires, lors du CT de Karkara. Pour d'autres villages encore (Guidan Bagala, par exemple), c'est le chef de village qui a lui-même donné les noms à l'agent recenseur. Cependant, il arrive qu'en dépit de l'AG, certains (bénéficiaires et non-bénéficiaires) estiment que c'est le chef de village qui inscrit « ses gens ». Notons tout de même que le choix final des bénéficiaires demeure une étape qui laisse toujours les villageois perplexes car ils ignorent comment il s'opère.

Mairie / chef de village et la fabrique des listes

Le niveau d'implication de la commune est fonction de celui qui finance et de comment est fait le montage de l'opération. Par exemple, pour le cas du CT du

⁵ *Lega* est un néologisme local venant de « les gars » et signifie ici les jeunes du village.

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

PAC/RC qui une sorte de micro projet⁶ pour venir en aide aux personnes victimes d'inondations suites aux pluies de 2012, le ciblage a été fait selon deux options. La première est que pour certains villages (Olléléwa, 42 bénéficiaires et Kaki Fada, 18 personnes) c'est le maire et le chef de village qui ont désigné les présumés bénéficiaires. Pour Kaki Fada, c'était au marché de Sabon Kafi que le chef de village de Olléléwa a demandé au fils de son représentant (*wakili*) de donner les noms de 18 personnes. Mais ce dernier ayant eu peur de se faire taxer de « *bara bara* » (injustice) a préféré prier le chef de faire lui-même son choix et ainsi fut fait. Il est à signaler aussi que presque tous les *wakili* (représentant) du chef de village ont été bénéficiaires et le plus souvent ils font partie du ciblage sans en être informés à l'avance. Ils le sont les jours de marché. C'est ainsi que des bénéficiaires affirment :

« Je ne sais pas d'où vient l'argent. C'est Maigari de Olléléwa qui m'a permis de l'avoir » (x. Bénéficiaire *wakili* du chef du village de Olléléwa).

La seconde option a été que pour d'autres comme Sabon Kafi (30 bénéficiaires), Boubaram (10 bénéficiaires), Addani (10 bénéficiaires) et Gidan Bagala (10 bénéficiaires), ce soient deux élus locaux de Sabon Kafi qui fassent le ciblage des bénéficiaires. Toutefois, la remarque générale est que, même quand c'est la mairie qui opère, les élus sont des outsiders dans le ciblage. Les opérations de distribution d'argent se font toutes soit à la mairie, soit à la cour du chef de village. Notons que les acteurs ignorent le plus souvent comment se fait la répartition du nombre de bénéficiaires par village, d'autant plus qu'au niveau des villages rattachés, les 1 ou 2 bénéficiaires sont les *wakili* du chef ou ses proches. Les élus locaux aussi sont incapables d'expliquer le choix des villages ainsi que la répartition du nombre. Des villages s'estiment exclus « sans raison » (c'est le cas de Guezawa qui est rattaché à Olléléwa, lors du CT du PAC/RC de 2013). Le conseiller municipal du village note que :

« Je ne comprends pas pourquoi notre village n'a rien eu et ici les gens me demandent des explications et, suite à cela, il y a même eu des réunions pour me destituer » (Elh élu local de Guézawa)

Les listes sont très souvent critiquées (pour la grande majorité des opérations) pour un certain nombre de raisons dont entre autres : l'iniquité dans les ciblages, les exclusions, l'existence de bénéficiaires fictifs. Certains bénéficiaires des CT ne gèrent pas eux-mêmes l'argent qu'ils perçoivent, ils le confient à des proches et ainsi se crée une catégorie de bénéficiaires indirects.

⁶ Monté avec l'aide des services techniques, plus spécifiquement avec le départemental du développement communautaire.

La question des bénéficiaires indirects

Leurs noms n'étaient pas inscrits sur les listes mais ils gèrent les gains. Ce sont généralement des hommes et sont soit maris ou fils. Pour les vieilles bénéficiaires sans maris, l'argent est géré par le fils qui s'occupe d'elles (qu'il soit l'aîné ou pas). C'est lui qui se charge de l'achat des vivres pour la famille. Pour les jeunes femmes mariées, c'est l'époux qui prend l'argent et donne souvent une part infime à la bénéficiaire (2 à 5000 FCFA) pour ses petits besoins (cérémonies, pommade, habits, etc.).

Qu'il s'agisse de bénéficiaires directs ou indirects l'argent sert généralement à nourrir la famille. Selon un bénéficiaire indirect :

« Les besoins en nourriture sont tellement urgents que quand cet argent arrive, la première chose à laquelle on pense c'est d'acheter des vivres » (A. mari d'une bénéficiaire de Sabon kafi).

Pour ceux qui gèrent les gains de leurs vieilles mamans, ils disent acheter ce qui doit être acheté : des vivres.

« Quand elle [sa maman] me remet l'argent, je n'achète que du mil et du sorgho. C'est ce qu'elle-même me dit d'acheter. Que voulez-vous que nous achetions d'autre si ce n'est de la nourriture ? » (X. fils d'une bénéficiaire).

Ces bénéficiaires indirects, responsabilisés pour les dépenses, n'ont parfois pas les mains libres et sont contraints d'exécuter les instructions des bénéficiaires directs.

« Quand elle [sa maman] me remet l'argent, j'achète ce qu'elle me dit d'acheter. Elle me dit de payer du sorgho et du mil » (X. Enfant d'une bénéficiaire)

Des « bénéficiaires bonus » ?

Les opérations de CT nécessitant un ciblage ou un comptage sont souvent sujettes à des manipulations dont la plus courante est l'amplification du nombre par la création de bénéficiaires fictifs qui sont parfois des ménages créés de toute pièce. Il s'agit parfois aussi du rajout d'autres ménages qui ne devraient normalement pas en faire partie. Bon nombre de cas sont cités et les chefs de village sont les plus indexés.

Il semblerait que ces bénéficiaires bonus, par contrat tacite, remettent l'argent au chef ou à leur complice qui, à leur tour, leur donnent leur commission. Des noms ne nous ont pas été cités concernant ce genre de situation et le cas qui s'est déroulé lors de nos enquêtes concerne des « food for work ». En effet, toujours dans le cadre du PAC/RC, la commune a monté un micro-projet de récupération des terres dégradées. C'est ainsi que l'opération concerna une douzaine de villages et consista à la réalisation d'ouvrage de demi-lunes, à raison de 500 FCFA l'unité.

Dans le village de Bakari, au moment du décompte et du paiement, le chef ainsi que les membres du comité de suivi mis en place pour la circonstance avaient décidé de gonfler les chiffres en faisant un rajout de plus de 3.000 demi-lunes (soit un montant de 1 500 000 FCFA de plus) avec de faux noms à la clé. Le responsable communale du service de l'environnement qui supervisait le travail recompta et se rendit compte de la tricherie. Il en référa à son supérieur hiérarchique qui effectua le déplacement en compagnie d'élus locaux. Un autre comptage fut effectué et seul le montant correspondant au nombre réel de demi-lunes a été remis au comité.

Comité de plainte, montant et timings de la distribution

A Olléléwa, les seuls comités qui sont mis en place sont ceux pour les ciblage. La notion de comité de plainte est inconnue. Sur un autre plan, on remarque une non-uniformisation en ce qui concerne les sommes et aussi au niveau des agendas pour les différentes phases de distribution des CT.

De l'absence de comités de plainte : entre crainte et accusation

Si dans certaines communes, objet de la même étude, des comités de plaintes ont été mis en place, pour le cas de Olléléwa, il n'en existe aucun. Pour aucune opération de cash, peu importe sa forme, il n'y a eu de comité de plainte. Or les réclamations ne sont pas exprimées publiquement pendant les AG de ciblage, bien que dans les coulisses les non-bénéficiaires accusent les Maigari d'être à la base de leur exclusion. Ils leur reprochent aussi de n'inscrire que leurs proches à chaque fois qu'il y a distribution. Cela ressemble pour certains à :

« Ils font juste « ajouter à ceux qui sont forts »⁷ (renforcent les riches) puisque ceux qu'ils inscrivent ne sont pas ceux qui doivent l'être. Ceux qu'ils inscrivent ne sont pas pauvres) »
(X. non-bénéficiaire et agent de la commune).

Leurs proches, s'ils sont souvent des vieux, ne sont souvent pas des démunis car ils ont des enfants qui sont des riches commerçants ou des hauts cadres de la fonction publique. Cet état de fait est plus visible avec les distributions gratuites de vivres où ceux qui ont à manger sont aussi souvent ceux qui reçoivent. Cela fait dire à beaucoup que les autorités locales « ne font pas le bon ciblage ». Au cours des opérations de distribution, très souvent, les membres du comité de distribution (s'il y en a un) adressent à l'endroit du public des « leçons de morale », priant les non-bénéficiaires de n'accuser ni ne condamner personne et de garder espoir d'être inscrits pour les prochaines opérations. Selon certains non-bénéficiaires et élus locaux :

7 « Kara Karhi ne kurum su ke yi tunda wanda suke rubutawa ba su ya kamata ba. Wanda su ke rubutawa masu hali ne »

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

« Au village, nul n'ose se plaindre car la chefferie est forte,
influente et crainte. » (X. élu de la commune)

Bon nombre d'élus locaux affirment ne pas comprendre ni le choix du nombre de bénéficiaires par village, ni le mode de ciblage en lui-même. Mais eux non plus n'osent en parler publiquement ni se plaindre ouvertement auprès du maire ou ailleurs.

Certains sont informés d'avoir été inscrits mais ne deviennent jamais bénéficiaires. C'est le cas de H.M, veuve de son état. Elle affirme :

« Je devrais normalement bénéficier car l'argent est normalement destiné aux vieux sans soutien et aux veuves. Pour le cash de Karkara, le chef de village de Olléléwa m'avait dit que je ne suis pas inscrite sur la liste. [...]. Mais pour le cash du PAC/RC, le maire m'a dit que je suis inscrite sur la liste, et, le moment venu, je n'ai rien reçu. C'est la faute de nos autorités qui ne nous ont pas inscrits bien que connaissant notre situation. [...]. Je n'ai pas demandé des explications et à qui me plaindre car je sais que même si je me plains je n'aurai pas gain de cause et j'espère seulement être bénéficiaire prochainement ».

De la variabilité des montants et des timings

La variabilité des montants complexifie la compréhension et l'appréciation des interventions pour les acteurs locaux. Un même intervenant peut décider de modifier le montant de son CT. Par exemple, pour le CT de la CRB en 2005, les sommes étaient de 120.000 FCFA pour les nomades⁸ et 70.000 pour les sédentaires et la distribution a été faite en une seule fois. Un agent de cette distribution explique que :

« Ils ont décidé que les nomades aient plus que les sédentaires pour leur permettre de reconstruire leur cheptel qu'ils ont perdu dans ma crise » (X Agent de distribution lors du cash de 2005).

Pour le CT de ASB destinés aux migrants (à Zinder et Agadez), les deux premières tranches étaient de 32 500 FCFA pour les ressortissants de Olléléwa. La troisième a été rehaussée à 40 000 FCFA du fait de la hausse des prix des céréales sur les marchés locaux. La quatrième tranche a été de 32.500. Selon un bénéficiaire :

« A la troisième phase, ils nous ont augmenté le montant mais je ne sais pas pourquoi » (X bénéficiaire de Baboulwa)

⁸ Ici nomades équivaut en fait à éleveurs, même s'ils sont sédentaires.

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

Pour le PAC/RC, le montant était de 26 660 FCFA accompagné d'un bon-valeur de 7 500 FCFA prévu pour achat de condiments. Mais pour Olléléwa, c'est du mil (10 tia/bénéficiaire) qui a été donné. De l'avis de nos enquêtés, ce mil a été fourni par le chef de canton en échange des bons⁹. Notons que les autorités coutumières locales ainsi que des bénéficiaires condamnent le fait de servir, pendant les phases que dure une distribution, les mêmes bénéficiaires. Le fait qu'un bénéficiaire profite à plusieurs reprises de l'aide d'un même bailleur est souvent décrié et d'aucuns proposent que chacun ne bénéficie qu'une fois pour que ceux qui n'ont jamais eu puissent aussi en avoir. En ce qui concerne les timings, ils sont en général de 1 mois entre les phases des distributions. Les populations ont des avis mitigés sur les timings. D'aucuns estiment que donner tout l'argent en une seule fois n'est pas pratique car l'argent peut être dépensé dans autre chose que la nourriture sans pouvoir sécuriser la famille. Pour d'autres encore cela est mieux car donner en plusieurs fois de petits montants ne permet pas de faire des investissements. Pour les CT de l'ASB et de la Croix Rouge française, la durée entre les distributions était de 1 mois.

Le rôle des institutions de micro finance : cas de Yarda

Les IMF sont impliquées dans les opérations de CT pour des raisons de sécurité et de transparence lors des distributions.

« Transporter des sommes importantes pour aller dans les villages est tout de même un risque » (D. agent Croix Rouge)

Les IMF sont sélectionnées sur appel d'offre.

Lors du CT de PAM, après que l'ONG Karkara ait fait le ciblage, le PAM avec l'appui du comité régional a lancé un appel d'offre pour le cash. Les dossiers ont été reçus et examinés au niveau du comité. Yarda fut choisi. Les contrats prennent en compte des frais de commission de 5 à 6%, c'est ainsi que se rémunère l'IMF. Sur base de la liste faite par Karkara, un chronogramme a été soumis. La difficulté pour Yarda, à Olléléwa était l'absence de certains bénéficiaires au moment de la distribution car avec le PAM, un seul déplacement est pris en compte et si les agents de l'IMF doivent revenir pour les absents, cela se fera sur leur budget. Pour le CT de la Croix Rouge française, c'est aussi Yarda qui a opéré.

⁹ Un papier du commerçant ayant fourni le mil est en annexe mais il semble qu'il s'agit juste d'un prête-nom.

LES AUTORITÉS LOCALES ET LES OPÉRATIONS DU CASH

Les autorités locales, qu'il s'agisse des agents locaux de l'Etat, de la chefferie coutumière ou encore des élus communaux, sont impliquées dans le cash d'une façon ou d'une autre, de manière appliquée ou superficielle. Cependant, tout est fonction du bailleur qui finance.

L'Etat local et les opérations du cash

L'implication de l'Etat se perçoit déjà quand les comités (régional ou sous-régional) sont consultés. Mais le niveau d'implication diffère selon qu'il s'agisse du préfet ou des agents des services techniques locaux.

Le préfet dans le cash

Président du comité sous-régional de prévention et de gestion des crises alimentaires et autres catastrophes naturelles, le préfet est souvent impliqué ou consulté lors des distributions d'argent. Il peut intervenir en cas d'éventuel conflit quand le financement du CT vient de l'Etat.

Le préfet du département de Tanout est parfois informé quand il y a des opérations de CT, mais parfois aussi, il n'est pas tenu au courant, en particulier quand il s'agit de partenaires qui privilégient l'approche communautaire. Le préfet est parfois aussi invité à présider les cérémonies officielles de lancement de CT. Par exemple pour le CT du PAC/RC (06 janvier 2013) il a présidé le lancement de l'opération par un discours à Olléléwa et, par la suite, il est aussi intervenu pour régler un différend (voir infra).

Des services techniques départementaux dans le cash

Les services techniques sont rarement parties prenantes dans les CT. En général, pour les CT des PTF, la plupart ne sont même pas informés. C'est le service du développement communautaire qui est censé être tenu informé des partenaires intervenants et des types d'intervention. Mais cela est rarement le cas et les agents s'estiment contournés. Pour les cas « cash for work », c'est généralement le service de l'environnement qui supervise les opérations. Pour ce qui est le CT du PAC/RC, c'est le responsable du service départemental du développement communautaire qui a aidé à monter le dossier. Il est abusivement appelé « *mushen kudi* » (maître de l'argent) et est perçu comme celui par qui l'argent est venu. En fait il est celui qui encaisse le chèque émis par le maire (l'argent est versé dans le compte de la mairie mais le maire n'est qu'émetteur des chèques). La distribution

se fait en sa présence et il est celui qui garde l'argent pendant l'opération. Il bénéficie de frais de carburant et d'une prise en charge lors du CT.

La direction départementale de l'agriculture fournit des informations sur la vulnérabilité des villages. Son responsable est le point focal du comité sous-régional.

Des services communaux : non-implication et frustration

Au niveau communal, à Olléléwa, les services techniques déplorent leur non-implication. Il n'existe pas de responsable communal du développement communautaire et celui de l'agriculture dit ne pas savoir ce qui se passe.

« Moi, on me demande juste la liste des villages vulnérables mais je ne sais rien de ce qui se passe » (communal de l'agriculture)

La mairie : un acteur contourné ?

A Olléléwa, sur toutes les opérations de CT qui ont eu lieu, les autorités communales n'ont été impliquées que pour celle du PAC/RC. Pour les autres (Croix Rouge Française, Karkara, ASB...) ils ne font que constater la situation et comme le dit l'un des adjoints au maire :

« Certaines ONG ne passent pas par la mairie, elles ne nous associent pas et elles ne font appel à nous que quand elles ont des problèmes » (vice-maire de la commune).

En dépit de cette situation, on constate une certaine concentration des aides et des bénéficiaires au niveau du village d'Olléléwa, et cela fait que des élus accusent le maire de tout ramener chez lui, sans explications. On se retrouve devant une situation que nul n'ose encore contester ouvertement car Olléléwa est aussi le chef lieu de canton et de commune. Les chefs y résident et c'est un pouvoir qui a su s'imposer.

La chefferie coutumière : entre suivisme et crainte

Pouvoir fort et apparemment non-contesté (en tout cas, pas ouvertement) le chef de canton de Olléléwa est un personnage très respecté par ses représentants dans les villages et par ses administrés. La chefferie a su conserver toute sa puissance du fait qu'elle est très ancienne mais aussi du fait que le chef est un homme qui s'impose. Il fut député et dispose d'un capital politique et économique important.

Les *wakili* du chef affichent un certain suivisme et une crainte du chef. Tout ce qu'il fait est considéré comme la meilleure option qui soit. Par exemple, pour les ciblage :

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

« C'est mieux que le chef de canton et de village fassent eux-mêmes la liste car c'est eux le pouvoir et les wakili ne sont souvent pas respectés » (un des wakili du chef).

Ces *wakili* ne sont par ailleurs pas impliqués dans les opérations de ciblage et le chef de canton est parfois accusé de s'immiscer dans les opérations de CT ou de distribution des vivres. Parfois il arrive à imposer sa volonté aux agents des ONG :

« Quand nous étions partis travailler là-bas, il nous a imposé des guides pour l'identification des villages et hameaux. [...]. Ces guides nous ont coûté de l'argent. Ils étaient 13 et j'ai dû leur donner un montant forfaitaire de 100.000 FCFA pour les 15 jours qu'a duré le ciblage. [...]. Vous savez, il faut accepter les directives que le chef donne pour réussir votre travail » (A. responsable d'une ONG)

De rares agents arrivent à lui tenir tête lors de CT :

« Le chef de canton a voulu que je travaille comme font les autres mais j'ai refusé » (L. coordonateur d'une ONG).

Le chef de canton voulait lui-même désigner les bénéficiaires et c'est cela que l'agent a refusé d'accepter et il rajoute que :

« Je lui ai dit que ce n'est pas lui qui me nourrit, ce n'est pas lui qui me paie, donc je n'ai pas à suivre ce que lui veut. Je lui ai dit que je vais travailler selon les instructions que j'ai reçues de mes supérieurs. Cela ne lui a pas plu mais il n'y peut rien » (L. coordonateur d'une ONG)

En plus, au niveau des opérations du « cash transfer », le chef de canton n'apprécie pas qu'un opérateur donne à un seul bénéficiaire en plusieurs phases ou qu'une personne absente lors de la distribution ne puisse pas rentrer dans ses « droits ».

Au niveau de la commune il assiste aux sessions du conseil et cela n'est pas sans créer un blocage au niveau des prises de décision ou des éventuelles contestations. Qui peut oser contredire ou s'opposer à l'oncle du chef (le maire) ? Cette situation est fortement déplorée par des élus. Selon l'une d'eux :

« Qui va oser dire quelque chose ? Nous sommes juste des figurants ! Nous avons tenu la vache et ils sont en train de

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

traire le lait. Le chef de canton vient aux session du conseil pour surveiller »¹⁰ (X élue de la commune).

Ces pouvoirs coutumiers, comme à l'accoutumé, cherchent à avoir un contrôle sur tout ce qui se passe sur leur territoire. Du fait de l'imbrication des pouvoirs à Olléléwa, les élus locaux reprochent aux chefs (de canton et de village) de ne cibler que leurs proches lors des CT et inversement les chefs accusent les élus de cibler, à leur tour, seulement leurs militants.

¹⁰ wa zay yarda ya ce wani abu ? Mu kurum hoto ne ! Mun riƙe saniya ana tatsa nono. Sarki iya zuwa wurin conseil i ya tsarewa

LES PERCEPTIONS DU CASH

Le cash vu par des bénéficiaires

La perception du CT au niveau des bénéficiaires est parfois fonction des sexes. Elle est aussi fonction du montant donné. Par exemple, le CT de la Croix Rouge britannique qui distribua 120.000 FCFA aux nomades et 75.000 FCFA aux sédentaires suite à la crise de 2005 n'a pas été sans susciter des appréhensions et des suspicions lors de son déroulement.

« Certains bénéficiaires avaient peur et nous disaient : « les Blancs nous donnent autant d'argent sans rien demander en retour ? Ce qui est sûr c'est que le Blanc ne donne jamais son argent gratuitement ». Ils pensaient que c'étaient un piège. L'autre aspect est que certains sédentaires refusaient de prendre l'argent, comme eux avaient droit à 70.000. Ils pensaient que c'est nous qui avons détournés les 50.000 puisque les nomades avaient eu 120.000. Quelques fois, nous étions même repartis avec l'argent de certains bénéficiaires et quand ils se sont rendus compte de la réalité, ils sont allés nous chercher pour récupérer » (X agent de distribution lors du cash de la Croix Rouge en 2005).

Les vieilles femmes et le cash

Pour les vieilles femmes sans revenus, le CT est une action charitable, pour elles qui sont des *gajiyayu* (fatiguées). Cela leur permet de se nourrir dignement sans avoir à tout le temps tendre la main. Elles arrivent aussi à aider leurs enfants. Pour elles, que l'aide soit en vivres ou en argent, c'est pareil, car même avec l'argent ce sont des vivres qu'elles achètent pour la famille. Certaines affirment que cet argent leur a permis de manger pour quelques temps des *kayan daïi* (bonnes choses). Ces dernières sont le riz, les pâtes alimentaires, la viande et l'arôme maggi.

La vision des jeunes femmes

Les jeunes femmes bénéficiaires en foyer monogame apprécient beaucoup. Même si, avec la Croix Rouge Française, des consignes leur avaient été données, par les agents distributeurs, de remettre l'argent à leurs époux, tel n'a pas toujours été le cas. Il y a des femmes qui partagent l'argent entre elles et leurs époux, mais la somme principale revient à l'époux. Certaines remettent tout l'argent à l'époux, qui parfois ne leur redonne pas plus de 2000 FCFA. Il y a enfin quelques rares femmes qui refusent de donner. Selon une bénéficiaire de 32 ans :

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

« Lors de la première tranche, j'ai refusé de donner à mon époux. J'avais peur que si je lui donne cet argent qu'il aille prendre une seconde épouse. [...]. A la seconde phase, j'ai de moi-même décidé de lui remettre l'argent et à la troisième je lui ai donné 20.000 et j'ai gardé les 10 000 » (Z.S., bénéficiaire à Kaki Fada)

Les femmes en foyer polygame affirment remettre l'argent à leurs maris qui décident ce qu'ils en feront. Selon certains, dans un foyer polygame, si la bénéficiaire (généralement la première épouse) n'a pas d'enfant, le plus souvent elle refuse de donner l'argent à son mari.

La vision masculine du cash tranfer

Les hommes critiquent souvent le fait qu'au cours de certains CT ce sont les femmes qui sont privilégiées et dénoncent le fait qu'elles ne leur donnent pas l'argent. Comme le disait un vieux :

« Hey vous aussi ! Les femmes du village et l'argent ? Elles ne nous donnent pas, elles vont s'acheter des chèvres et souvent, même ces chèvres, elles les amènent chez leurs parents pour que nous ne les vendions pas. [...]. Ma femme, quand elle a eu, elle ne m'a pas donné un rond et moi aussi quand j'ai eu j'ai refusé de lui donner, j'ai juste acheté des vivres pour la maison » (X. bénéficiaire à Guézawa).

Selon un bénéficiaire du village de Seloum :

« L'argent aux mains des femmes c'est du gâchis ! et puis si on fait le jeu de la morsure, il faut retourner vers l'hyène »¹¹ (D. chef de village de Seloum)

Beaucoup d'hommes estiment que comme c'est l'homme qui gère le ménage et non la femme, il n'y a pas de raison qu'elle soit bénéficiaire au nom du ménage ou qu'on lui donne pour ensuite lui dire de remettre l'argent à son époux. Les hommes considèrent que c'est leur argent :

« c'est notre argent que le projet leur donne et leur dit de nous remettre »¹² (C. village de Adankole).

Par contre, pour d'autres, à qui leurs femmes remettent l'argent, ils estiment que :

¹¹ kudi a hanun mata bana ne ! kuma in ana warguin cizo, a koma wajan kura

¹² kudin mu ne froje ta ke ba su ta ce su ba mu

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

« C'est leur aide, et elles nous donnent. Moi si elle me donne, je lui donne sa gratification »¹³ (Elhj. Bénéficiaire à Sabon kafi).

Pour le « cash transfer » du PAC/RC, les hommes avaient refusé que ce soient leurs épouses qui soient inscrites car, disent-ils, elles diront que c'est pour elles et non pour les époux.

On trouve des cas de quelques ménages où, si la femme garde une tranche, le mari garde la prochaine. Il y existe aussi de rares cas des ménages où le mari partage l'argent avec sa ou ses femme(s). Pour les hommes qui sont bénéficiaires par eux-mêmes, ils estiment que c'est la chance qui leur a souri et que « *wanda Allah ya cida* » (celui que Dieu a fait gagner) c'est lui qui reçoit. Ils parlent aussi de « *rabo* » (chance) qui fait que certains sont bénéficiaires et d'autres pas. Les bénéficiaires soulignent que les femmes ne réclament pas une partie de l'argent quand la distribution coïncide avec une période de crise. Il leur arrive même de vendre les chèvres des femmes pour nourrir la famille.

Les non-bénéficiaires et le cash

Ils ont une perception du CT qui va du fatalisme à l'envie en passant par la dénonciation. Selon eux, le CT serait juste une action visant à traverser les périodes de soudures et de mauvaises récoltes. Ils estiment qu'une aide en vivres est la meilleure option car l'argent peut être utilisé, par les bénéficiaires, pour des dépenses qui ne seront pas dans le cadre de l'alimentaire.

Ils critiquent une certaine marginalisation qui est faite lors des ciblage. Pour eux, un ciblage fait directement par le bailleur lui-même est la meilleure option. Toutefois, il faudrait que ces agents connaissent au préalable la vraie réalité des ménages.

La vision nomade du cash : le cash, un droit à la citoyenneté ?

Mal informés, sous informés et souvent exclus, les éleveurs nomades (Peuls et kel Tamasheq) disent tout apprendre par les rumeurs. Ils ne sont souvent informés que quand ils vont abreuver leurs animaux au puits de Olléléwa. Ils se sentent exclus des opérations de CT¹⁴.

Au moment des ciblage, ils ne sont pas impliqués et ils ne sont généralement pas bénéficiaires. Ils ignorent qui fait le ciblage, encore moins qui donne l'argent et pourquoi.

¹³ Taimakon su ne, kuma su na bamu. Ni in ta bani say in bata salamar ta

¹⁴ Cf aussi rapport Final monitoring Tanout

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

« Nous apprenons seulement qu'il y a distribution d'argent en ville, mais aucun de nous n'a bénéficié » (x éleveur peul)

Au niveau des éleveurs peuls et kel-tamasheq, ils ne comprennent pas comment se fait la liste des bénéficiaires et ils ignorent qui fait le ciblage et quels en sont les critères. Ils n'osent pas se plaindre. Certains nomades pensent que le CT est une affaire des sédentaires qui sont en ville car l'un dit :

« Quelque chose de la ville et nous nous sommes en brousse »¹⁵ (A.A éleveur peul)

Un autre éleveur kel tamasheq estime que :

« Ce qui se passe en ville ne peut être connu en brousse. Nous on apprend après » (femme Kel tamasheq).

Selon le président des éleveurs transhumants de la commune de Olléléwa, les éleveurs ne sont pas bénéficiaires. Il évoque les liens entre le pouvoir coutumier et le maire et selon lui c'est cela qui fait que les affaires sont trop internes et non-dévoilées. Ces nomades pensent que le paiement de l'impôt est un droit au CT et à toutes les aides dont les sédentaires ont accès. Ils estiment qu'en tant que citoyens, ils ont aussi le droit d'avoir dans cet argent car ils sont aussi des « *biñe leydi* » (fils du pays).

« L'ancien maire nous invitait quand il y avait des rencontres bien que nous n'avions pas voté pour lui. L'actuel nous invite très rarement alors que nous l'avons élu. [...]. Lors des « cash », les Hañe inscrivent les leurs et je pense que s'il y avait un Peul parmi les agents recenseurs, il inscrirait quelques Peuls car le ciblage est une affaire de « *yide yonki* » (vœux du cœur) » (Y ; éleveur peul)

Cependant il n'y a pas ouvertement de plaintes et ils avouent que la crainte des autorités locales les empêche de réclamer ce qu'ils considèrent comme leur « dû ». Les Peuls parlent de *kulol lambe* » (crainte des chefs).

Un autre problème qui se pose pour les nomades est relatif à leur appartenance territoriale. En effet, certains résident dans une commune, tout en payant leurs impôts dans une autre. C'est de cas des Peuls de Seloum. Petit village de la commune de Olléléwa, Seloum a des hameaux peuls rattachés. Les Peuls vivant sur ces terres sont des administrés du chef du groupement peul de Gurbobo (Tanout) avec un *ardo* (chef peul) vivant à quelques mètres de la SORAZ. Ils ne sont pas pris en compte dans les opérations de CT, mais ils ne sont pas non plus pris en compte au niveau de leur chefferie à Gurbobo. Pour un rappel historique,

¹⁵ Abun cikin gari, mu mu na daji

la chefferie peule de Gurbobo fut créée en 1947 et rattachée à celle de Tanout et elle fut érigée en groupement en 1984 (Bodé, 2008 : 49). Se rendant compte de cette double exclusion, ils ont décidé de mettre en place une stratégie consistant à ce que désormais certains paient leurs impôts auprès du chef de village de Olléléwa plutôt qu'auprès de leur *ardo* qui reverse l'argent à Gurbobo. L'un d'eux dit :

« Nous avons partagé nos pieds pour que nous aussi nous puissions bénéficier de l'aide »¹⁶ (S. chef de ménage peul)

Cette politique porte timidement ses fruits car, il y a 3 ans, lors d'une distribution de vivres (riz, maïs) des chefs de ménage peuls ont pu recevoir. Par contre personne n'a encore reçu un CT.

La perception du « cash transfer » par ses opérateurs

Selon un agent d'une ONG qui est impliquée dans les opérations de CT à travers les ciblage :

« La méthode HEA est bonne si le temps accordé est long pour permettre de bien faire. Mais le problème est que nous disposons à chaque fois de très peu de temps pour la faire. On nous donne, le plus souvent, deux semaines pour faire les listes selon la HEA et nous n'arrivons donc pas à travailler sérieusement » (X. agent ONG)

En plus de la méthode en elle-même, la précipitation et/ou le nombre de spécialistes impliqués dans le travail est un fait qui le chronogramme imposé est une donne qui a des effets sur les résultats.

« Quand il y a trop d'experts il y a en conséquence trop de choses. Le grand problème est que les partenaires veulent que tout soit vite fait : agir vite et avoir très vite des effets aussi » (X. agent de l'ONG Karkara)

Dans son application, la HEA ne semble pas obtenir l'adhésion de ceux qui se voient obliger d'y avoir recours. Cela laisse présager que les listes ne sauraient être irréprochables. Selon ces agents, le CT est fait pour répondre à une situation d'urgence, car plus facile à faire que les distributions gratuites de vivres qui sont coûteuses et épuisantes. Il permet aussi aux bénéficiaires d'avoir un choix sur les vivres qu'ils veulent se procurer :

¹⁶ Mun raba kahwa don mu ma mu samu taimako

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

« L'argent leur permet d'acheter ce qu'ils veulent car ils bradent les vivres qu'on leur donne lors des distributions gratuites de vivres » (H. agent service technique Tanout).

Les agents du sont plutôt critiques à l'égard de ce type d'intervention car elle rend les gens paresseux et attentistes. Ils estiment que le mieux est d'apprendre aux gens à travailler pour mériter ce qu'ils gagnent.

« Le CT n'est pas bon pour lutter contre la pauvreté. Il apprend aux gens que la misère peut devenir une monnaie de change, un gagne-pain » (Y. agent de projet)

Par rapport au cash for work, l'un d'eux constate que :

« Il y a une non gestion des ouvrages réalisés suite aux travaux de food for work et cash for work comme si la population attend l'arrivée d'un autre projet pour entretenir les acquis » (X agent d'une ONG faisant du cash).

La question de la redevabilité

Les bénéficiaires affichent une certaine reconnaissance à l'égard de ceux qu'ils pensent les avoir inscrits sur les listes. Pour la majorité, leur gratitude va pour les chefs (de canton et de village). Ces bénéficiaires estiment que ce sont eux qui ont fait en sorte qu'ils soient sur la liste. Cette redevabilité se matérialise par des *godiya* (remerciements), par des *adu'a* (prières, vœux), rarement par des petits gestes pour *an abun asahi* (de quoi acheter la kola). Pour d'autres encore leur reconnaissance va à l'endroit du maire qui, du fait que c'est lui qui les a informés, devient leur bienfaiteur. Il est remercié verbalement et cela pourra lui être un atout politique. On peut noter aussi une reconnaissance de certains (es) bénéficiaires à l'endroit des agents de projets ou ONGs qui font le CT. Pour le CT de la Croix Rouge française, des bénéficiaires disent être reconnaissantes aux volontaires locaux de la Croix Rouge nigérienne. Elles pensent que ce sont eux qui ont donné leurs noms et, en guise de reconnaissance, elles font une petite cotisation pour leur donner.

LES USAGES DU CASH

Les bénéficiaires du CT, en dépit souvent des consignes et conseils que leurs donnent les agents de distribution, utilisent l'argent en fonction de leurs priorités à eux.

Une absence de mutualisation : l'individualisme mis à jour

A Olléléwa, les opérations de CT ne furent pas objet de mutualisation. Cette dernière a été niée par nos interlocuteurs, bien que le rapport de la Croix Rouge¹⁷ souligne des actions de « pooling » (mutualisation) pour des œuvres publiques (école, mosquée, etc.). Soulignons aussi qu'il n'y a pas de mutualisation non plus au moment des distributions gratuites des vivres. Une seule mutualisation a été tentée, lors d'une distribution de vivres, par le fils du Maigari de Guézawa mais il s'est rendu compte que les bénéficiaires étaient contre cette solution. Pour les CT, les interlocuteurs disent avoir reçu des instructions leur signifiant de ne pas mutualiser l'argent. Ces directives leur ont été données par les agents des ONG et projets. Mais cela n'empêche pas les bénéficiaires de donner aux parents et amis de quoi acheter de la kola. Les sommes données ne sont pas élevées, de l'ordre de 25 à 500 FCFA. Il arrive que les bénéficiaires cotisent pour donner à quelqu'un qui les a aidés. On peut en exemple citer le CT de la Croix Rouge française, où les femmes de Kaki Fada avaient cotisé 200 à 250 FCFA par femme pour donner aux 2 volontaires du village (de la Croix Rouge nigérienne) qui les informaient et qui les accompagnaient pour aller récupérer l'argent. Des cas isolés où des bénéficiaires décident de donner au *Maigari* ou au *wakili* des vivres ou de l'argent existent. C'est le cas du *wakili* de Sabon Kafi durant le CT de PAC-RC où deux aveugles bénéficiaires ont remis chacune 1.000 FCFA à ce dernier en guise de reconnaissance. A Olléléwa, pour le CT de ASB, les bénéficiaires avaient décidé de cotiser 500 FCFA chacun lors de la seconde phase pour remettre au chef de canton en remerciement de son hospitalité. Mais la priorité, pour presque tous, demeure l'achat des vivres.

Priorité à l'achat des vivres

Donné le plus souvent en période de soudure, l'argent sert à l'achat des vivres. Les plus prisés par ordre sont le mil, le sorgho et le maïs. Les bénéficiaires de CT sont

¹⁷ Final Monitoring Report of the First Direct Cash Transfer Project in the Sahel: An Innovative Response by the British Red Cross to the 2005 Food Crisis in Tanout. By the Bureau for Applied Research in Anthropology at The University of Arizona December 2006.

généralement des vieux vulnérables et des veuves sauf pour le CT d'ASB et celui de la CRF (femmes vulnérables). Souvent, quand c'est la femme qui est bénéficiaire, les vivres se diversifient, et on y trouve en outre du riz, des pâtes alimentaires et un peu de viande. Toutefois, les femmes reprochent aux bénéficiaires âgés de payer de la viande avec l'argent. Les vivres achetés permettent le plus souvent de cultiver et de se stabiliser. Cela a ainsi empêché beaucoup de se transformer en ouvriers agricoles dans les champs des plus nantis. Ces vivres finissent généralement avant la prochaine distribution.

Autres types d'achats

Avec le CT CRB (2005) le montant était élevé et les bénéficiaires continuent encore à en faire l'éloge. Cet argent leur a servi à diversifier leurs biens. Quand la distribution de l'argent coïncide avec une distribution des vivres, cela permet de réorienter les priorités. Pour 2005, la distribution est intervenue au même moment où CRS distribuait gratuitement d'importantes quantités de vivres. En plus des vivres, les femmes ont pu s'acheter des chèvres et les hommes des charrettes asines ou bovines. Comme le souligne une bénéficiaire :

« Mon mari m'a donné 50.000 FCFA dans l'argent et j'ai acheté des chèvres. Actuellement il m'en reste sept bien que nous en vendons régulièrement pour nos besoins » (S. bénéficiaire de Boubaram).

Par ailleurs, et, en 2011, le fait que la seconde phase de distribution de Karkara coïncide avec les récoltes a permis aux bénéficiaires de se procurer des moutons pour la Tabaski avec l'argent du CT. En effet cette 2nde phase du CT de Karkara a eu lieu à l'approche de la fête. Quand il s'agit d'une distribution en plusieurs phases, il arrive que les bénéficiaires se procurent une à deux chèvres qu'ils revendront en cas de nécessité. Ce sont surtout les femmes qui pratiquent cet élevage. Peu importe les périodes où le CT intervient, il a toujours des effets sur différents secteurs de la vie socio-économique.

LES EFFETS DU CASH

Distribuer de l'argent, de façon sélective, sans condition, sans contrepartie peut avoir des conséquences (positives et/ou négatives) sur les relations sociales, conjugales, sur le pouvoir coutumier, etc.

Sur la gestion du ménage : étude du cas de Hapsat

Agée de 27 ans, Hapsat est mariée et mère de 4 enfants. Son époux est parti en exode à Agadez et l'a laissé dans sa famille (belle famille de Hapsat). Il envoie de temps en temps de l'argent ou des vivres mais c'est la belle famille qui gère. On lui donne sa part.

Avec la crise de 2011, Hapsat a migré sur Zinder pour chercher de quoi se nourrir, elle et ses enfants. Sa belle famille ne s'est pas opposé au fait qu'elle parte avec ses quatre enfants (2 filles et 2 garçons). A Zinder elle s'est trouvé un travail d'aide-ménagère et de pileuse de mil. C'est là-bas qu'elle a pu se faire recenser par la mairie et a pu ainsi être bénéficiaire du CT de ASB.

Après le recensement, l'enquêtée a regagné son village (Bakari) à l'arrivée de la saison pluvieuse pour cultiver avec le peu qu'elle avait eu. Le premier jour des labours, les agents ASB leur ont rendu visite et elle a bénéficié d'un montant de 32 500 FCFA. Les trois autres tranches qui ont suivies, elle est chaque fois allée à Olléléwa les récupérer (32 500, 40 000 et 32 500). La consigne sur l'usage de l'argent était de payer des vivres. Hapsat a payé du mil, du savon, de l'arôme Maggi avec son argent.

Quand Hapsat a eu l'argent, son beau père avait exigé pendant trois tranches qu'elle prélève des parts pour donner à sa belle mère, à lui-même et à sa belle sœur. Elle a refusé et signale que : « Mon beau frère m'a sévèrement grondé mais il ne m'a pas frappé car c'est Dieu qui a protégé ».

Jusqu'à notre départ du terrain, son époux n'est pas rentré d'Agadez et elle continue à vivre avec sa belle-famille.

Ainsi, un CT peut avoir des répercussions sur les relations matrimoniales en fonction de qui perçoit l'argent et des attentes des uns et des autres.

Sur la popularité du chef de canton

Localement, si les chefs de village et wakili semblent être impopulaires auprès des non bénéficiaires qui les prennent pour responsables du tri des bénéficiaires, tel n'est pas le cas du chef de canton. Il gagne en popularité dans les opérations de CT. Sa notoriété tient au fait qu'il défend souvent la cause des non-bénéficiaires, et que certains lui sont reconnaissants d'avoir été bénéficiaires. Un autre atout tient au fait que lors de certains CT (comme celui de l'ASB), il héberge, aide et nourrit les bénéficiaires venus des villages environnant récupérer leur argent

« Le chef de canton nous a tous prêté des frais de transport pour l'aller et le retour. Cela lui a coûté 80 000 FCFA. Nous

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

lui avons remboursé, à raison de 2000 FCFA par personne. En plus, il nous donne à manger quand nous partons car nous passons la nuit là bas avant d'avoir l'argent. Il nous donne du riz au dîner, des galettes au petit déjeuner et de la boule de mil au déjeuner. Say day mu ce mun gode (nous disons seulement merci) » (B. Bénéficiaire/femme du village de Dania).

Selon des bénéficiaires, il n'attend rien en retour, il est juste un chef qui veut être présent pour ses talakawa (administrés).

Sur la scission des villages

A Olléléwa, le CT a, au niveau de certains villages, bousculé l'ordre social existant, en créant des divisions internes suite aux frustrations. C'est ainsi qu'un chef de village estime que :

« Toute aide est utile. Mais quand elle ne couvre pas la majorité des ménages elle entraîne toujours des accusations, des frustrations de la part des non bénéficiaires même si le maigari n'est pas impliqué durant le ciblage » (un chef de village).

Ces situations de mécontentement font que, de plus en plus, des personnes décident de quitter leur chef de village pour se rallier à un autre auprès duquel elles estiment qu'elles seront inscrites dès qu'il y aura des opérations de CT. Parfois aussi ils mettent en place un nouveau chef. Pour le cas de Sabon Kafi, un nouveau chef (non encore reconnu administrativement) a été mis en place.

« Plus de 60 chefs de ménage sont sortis de ma liste, disant qu'ils ne veulent plus de moi car je ne les inscrit pas quand il y a de l'aide. Ils ont dit qu'ils vont faire leur propre chef de village. Actuellement ils ne paient pas leur impôt chez moi » (chef de village de Sabon Kafi).

Ce nouveau chef est avalisé par le chef de canton qui lui permet de récupérer l'impôt de « ses administrés ». Il agit et répond au titre de chef de village.

Les chefs de village sont très critiqués à cause des opérations de CT.

« Il y a des gens qui, longtemps après les distributions d'argent, quand ils me croisent, me disent « Tu as fait en sorte qu'on en nous donne pas. Mais nous sommes toujours en vie et nous mangeons et buvons » (chef village de Guézawa).

Par ailleurs, les chefs de village condamnent les discours anti-mutualisation des agents des ONG et estiment que le fait de donner aux mêmes personnes pendant plusieurs phases n'est pas souhaitable. Le mieux, selon eux, aurait été de diminuer dans les montants pour que tout le monde puisse être bénéficiaire ; ou bien de

cibler à chaque tranche de nouveaux bénéficiaires ou encore de leur remettre l'argent et eux sauront comment ne pas faire des lésés.

Elus locaux et « cash tranfer » : un vecteur dans l'accountability ?

Avec les opérations de distribution d'argent, des élus locaux de la commune de Olléléwa se sentent lésés et incriminés. Lésés par le fait qu'ils ne sont pas associés aux ciblage et ne sont pas non plus bénéficiaires mais aussi accusés, parce qu'ils sont souvent invectivés et certains non-bénéficiaires leur demandent des comptes.

« Au prochain mandat, je ne veux plus me présenter. Même avec les distributions des vivres les gens sont très soupçonneux, à plus forte raison une distribution d'argent. Ils pensent que nous les élus nous gagnons toujours quelque chose et cela me fait très mal » (M.B. élu local de la commune).

Certains ont même subit des menaces de destitution, suite à des réunions tenues par leur électorat.

« Il y a eu une réunion au niveau du village pour me destituer, soi-disant qu'il n'y a eu aucun bénéficiaire pour le cash du PAC/RC ». (G. élu de la commune).

Ces situations créent un climat malsain qui décourage certains.

QUELQUES ÉTUDES DE CAS DE CT

Comme nous l'avons précédemment souligné, la commune de Olléléwa a connu un certain nombre d'opération de CT

Le CT de Karkara : une énigme complexe ?

Jusqu'à la fin de notre séjour sur le terrain, nous n'avons pas pu avoir une idée claire sur cette opération. L'opérateur qui a été cité (à savoir Karkara) réfute avoir été impliqué dans un CT dans la zone de Olléléwa en 2011.

Selon les informations reçues, le bailleur était le PAM. Karkara avait pour objectif de faire le ciblage selon la méthode HEA et de transmettre la liste au PAM. Ce dernier, avec le comité régional de gestion des crises, avait choisi l'institution de micro-finance Yarda pour distribuer l'argent. L'IMF dit avoir travaillé avec la liste élaborée par Karkara.

Selon un agent du PAM, en 2011 le CT de Olléléwa était prévu en 4 phases. Les trois premières pour un montant de 32 000 FCFA et la dernière pour 25 000 FCFA. Selon un élu de la commune :

« Le cash où il y a eu des problèmes était celui que Karkara avait fait » (X. conseiller municipal de Olléléwa)

L'IMF Yarda dit avoir fait la distribution de l'argent accompagné d'un agent de Karkara. Des rapports de Yarda font état d'un CT (cf annexe) en janvier et février 2012.

Sur le terrain, les interlocuteurs (bénéficiaires ou non) sont formels et nous ont parlé de l'argent donné par Karkara en 2 tranches de 25.000 chacune dont la dernière à quelques jours de la fête de Tabaski. Ils appellent cet argent « *ku in karkara* ». En fait, disent-ils, 4 phases étaient prévues mais ils n'en n'ont reçu que 2. Cette situation fait que des rumeurs de détournement des deux autres tranches circulent. Un chef de village en fait une métaphore en notant que les agents qui font la distribution sont comme « *aljihu da ohwa* » (une poche avec une porte dedans).

Selon des enquêtés, cette situation de suspension de la troisième et quatrième tranche est intervenue suite à une exigence du chef de village de Olléléwa qui a demandé, après les deux premières tranches, que de nouveaux bénéficiaires soient ciblés. Selon l'un des bénéficiaires, le chef de Olléléwa¹⁸ et les agents qui

¹⁸ Nous n'avons pas pu avoir d'entretien avec lui.

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

donnaient l'argent on dû se rendre à Tanout et à Zinder mais aucune solution n'a été trouvée et finalement :

« duk kowa ya yi asara (tout le monde a perdu). On ne nous a rien dit sur l'argent et nous ignorons où il est passé » (X. bénéficiaire de Sabon kafi).

Pour l'IMF Yarda qui se chargeait de la distribution de l'argent, elle n'est pas au courant du nombre de tranches prévues. Le PAM ne lui fournit pas ces informations et selon un des agents:

« Nous on va quand nous recevons la lettre de PAM nous autorisant d'aller. [...]. A la fin des opérations, c'est Karkara qui a retiré les tickets » (un agent de Yarda)

Que s'est-il passé au juste ? Y-a-t-il eu CT ou non ? Les bénéficiaires de ce soi-disant CT confondent-ils les partenaires ?

Toujours sur le terrain, des interlocuteurs nous ont fourni une autre interprétation de la suspension du CT de Karkara. Selon eux, la distribution a été annulée suite à une falsification de la liste par un élu local. Ce dernier, après les deux premières tranches, aurait remplacé la liste initiale par les noms de jeunes *zawaru* « divorcées » du village et c'est la raison pour laquelle le chef de village a préconisé de cibler d'autres bénéficiaires.

Ce CT, malgré nos efforts, demeure une énigme.

Etude de cas du cash du PAC/RC : des objectifs détournés ?

La mairie de Olléléwa a, en 2012, monté un dossier de micro-projet pour venir en aide aux sinistrés de la commune, victimes des inondations. Une aide en argent sous forme de CT a été accordée par l'Etat pour 120 ménages.

L'argent accordé était de 26.660 FCFA et un bon-valeur de 7500 FCFA par bénéficiaire. La distribution a eu lieu le 6 janvier 2013 en présence du préfet, du receveur municipal, du directeur départemental du développement communautaire. Les bénéficiaires étaient des résidents de 6 villages qui sont Olléléwa avec 42 bénéficiaires, Kaki Fada au nombre de 18, Sabon Kafi 30, Adani 10, Boubaram 10 et enfin Guidan Bagala, 10. Notons que Olléléwa est un petit village par rapport aux autres et particulièrement Sabon Kafi.

Bien que la demande de financement ait été montée au nom des sinistrés, d'aucun estiment qu'il y a eu un détournement de l'objectif car, l'argent une fois reçu, les bénéficiaires furent des vieux :

« Ce sont des vieux qui ont hulda (relations) avec le maire »
(X. non-bénéficiaire)

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

Seuls deux élus de Sabon Kafi ont été impliqués pour faire le ciblage dans leur zone (les villages de Sabon Kafi, Adani, Guidan Bagala, Boubaram). Et même là, par exemple pour le cas de Boubaram, c'est le chef de village qui a inscrit les noms des bénéficiaires, d'où le fait qu'il a inscrit son nom, celui de son épouse et de sa nièce.

Une grande majorité d'élus se sont sentis exclus dans le ciblage et leurs villages n'en ont pas bénéficié. Pour ce qui est du ciblage, une élue affirme :

« Je fais partie de la commission affaires sociales de la mairie mais je n'ai pas été invitée le jour de la distribution et je ne suis pas allée. Je ne comprends pas pourquoi j'ai été mise à l'écart pendant le ciblage » (X élue de la commune)

Selon un autre élu, c'est le maire qui a fait la répartition du nombre de bénéficiaires par village. Il estime que :

« Tout ciblage devrait se faire en présence de tous les élus locaux » (R. de la commune)

Toutefois, selon un responsable de service technique à Tanout :

« Normalement un comité devrait être mis en place pour ce cash transfert de PAC/RC ; mais hélas, cela n'a pas été fait. A Olléléwa, le chef de canton et l'imam se sont bien impliqués et tout s'est bien déroulé » (X agent technique)

Mais l'implication du chef et de l'imam permet-il de faire un ciblage crédible dénué de tout intérêt clientéliste ?

Le cas de ASB : un exemple de success-story

En 2012, l'ONG allemande ASB¹⁹ a organisé une opération de « cash transfer » inhabituelle en direction de certains exodants.

Le ciblage s'est fait sur les lieux de regroupement des « *yan rani* » (migrants à Agadez et Zinder). Cet appui a été obtenu grâce à une alerte lancée par OCHA et à des appels lancés par les gouverneurs des régions qui ont demandé aux PTF de venir en aide aux déplacés de la crise 2010-2011. Il s'agissait de faire en sorte qu'ils obtiennent un appui et puissent ainsi rentrer dans leurs villages d'origine. C'est ainsi que 672 personnes ont été recensées sur les sites de Zinder et Agadez.

Le fondement de cette opération est la crise de 2011 et la grande masse de déplacés qu'elle a occasionnée à Zinder et Agadez. Il s'agit en majorité de

¹⁹ ASB intervient depuis 2005 à Tanout et Dakoro. Elle opère entre autres dans les domaines des banques céréalières ; des banques aliment bétail ; de l'appui aux cantines scolaires ; de l'appui aux handicapés ; de la distribution gratuite des vivres.

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

femmes mariées accompagnées de petits enfants et souvent de vieilles femmes. Elles se font le plus souvent mendiantes pour se nourrir. Suite à cette crise ASB décida d'intervenir à travers un appui financier qui permettrait aux migrants de rentrer chez eux, à l'approche de la saison des pluies. Selon l'un des bénéficiaires :

« C'est la faim qui nous a poussé à partir avec ma famille composée de 7 personnes pour me rendre à Agadez. J'ai dû donner ma couverture en gage pour que nous puissions partir. Deux mois après notre arrivée, nous avons été recensés et au total nous avons passé 4 mois et 11 jours à Agadez avant d'être ramené à la maison. [...]. Pour l'argent, j'ai reçu avant notre arrivée, 32 500 à Agadez et la deuxième fois, j'ai reçu aussi 32 500 à Olléléwa. La troisième distribution on m'a donné 40 000 à Olléléwa et la quatrième 32 500 toujours à Olléléwa » (D. Bénéficiaire de Baboulwa dans la commune de Olléléwa).

Sur les sites des migrants, au niveau de Zinder par exemple, le comité régional de gestion des crises avait fait un recensement de la population avec indication de leur lieu de provenance. Ceux de Olléléwa ont été recensés. Cependant l'ASB décida de procéder à un second recensement pour pouvoir établir une liste des bénéficiaires et il s'est avéré que certaines familles qui figuraient dans la liste du comité n'existaient pas. En utilisant la liste du comité, ASB décida de prendre en compte les 1.226 recensés de la liste dans son budget. Après leur re-comptage, ils se retrouvèrent avec un chiffre réel de 672. Pour Zinder, il y avait 315 bénéficiaires. Alors pour ne pas rendre le surplus au bailleur qui se trouvait être le ministère des affaires étrangères allemand, ils décidèrent de faire un CT dans la commune de Garagoumsa à travers un ciblage HEA. Au total, la commune de Olléléwa a eu 48 bénéficiaires répartis comme suit : Baban Baki 1 ; Bakari 24 ; Bakin Birji 1 ; Dania 1 ; Doungoulharam 1 ; Baboulwa 3 ; Gona Kanda 1 et Dania 17. Pour ceux qui étaient à Agadez, ils avaient reçu, de la part de l'UNICEF, un kit composé de 2 nattes, 3 seaux et bassines, 2 moustiquaires, 2 bouilloires, 2 pièces de 3 pagnes, 2 couvertures, 1 bidon vide et 1à morceaux de savon. En plus de cela, la Croix Rouge française a offert des biscuits pour les enfants. L'ASB a loué des cars pour ramener chacun chez lui. La première tranche de l'argent a été donnée à Zinder. Les autres phases (pour les bénéficiaires de la commune de Olléléwa), au chef lieu de la commune. Les bénéficiaires affirment que sans cette aide, ils ne seraient probablement pas rentrés car comment survivre ? Comment semer et cultiver quand on n'a rien à manger ? Selon un agent ASB :

« Nous avons agis parce que la situation était particulière car il s'agissait surtout de femmes trainant derrière elles de petits enfants ou accompagnées de vieilles femmes » (Y. agent ASB)

Ce CT a fait des envieux dans les villages car certains ont regretté de n'avoir pas migré sur Zinder et ceux qui en ont bénéficié n'excluent pas d'y retourner espérant

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

qu'une telle aubaine puisse se répéter. Dans le village de Dania, les pagnes reçus par les bénéficiaires étaient si beaux que des femmes du village parlent de « *zanen yan rani* » (les pagnes des déplacés) et chacune veut en avoir. Pour cette opération de ASB, le ciblage n'est ni critiqué ni remis en cause et l'appréciation qui en est faite par les bénéficiaires et non-bénéficiaires fait ressortir son importance et l'acuité de la crise ainsi que le dénuement dans lequel s'étaient retrouvés ces déplacés. Cependant, bien que ce CT soit le plus apprécié, des petites difficultés n'ont pas manqué de surgir. On peut citer Gambo qui, le jour de la première tranche, était absente, partie chercher ses petits-enfants qu'elle avait confiés avant son départ pour l'exode à Zinder.

« Le jour où les distributeurs étaient venus, j'étais absente et j'ai raté l'appel des bénéficiaires. Ils n'ont pas laissé mon ticket mais ont dit qu'ils me donneront au second tour. Ils ont même refusé de donner le ticket à ma fille Raha. Mais le jour de la seconde distribution, ils ont refusé de me donner car je n'avais pas de ticket. Nous étions huit dans la même situation » (G. village de Bakari).

Elle n'a rien pu avoir en dépit de l'intervention des autorités (chef de canton, vice maire) et même des bénéficiaires. Ces derniers ont dû cotiser pour donner un peu d'argent aux huit infortunés. Elle a reçu 2.000 FCFA et le chauffeur qui la ramenait l'a exemptée du paiement des frais de transport.

Le CT de la Croix Rouge : les femmes, ces vulnérables...

La Croix Rouge française intervient dans la commune de Olléléwa au niveau de cinq villages/hameaux qui sont Kaki Fada, Kountarou, Garin Gambo, Tsalam, Tchadou, à travers deux centres de santé (Olléléwa et Kaki Fada), par des opérations de prise en charge (PEC) et de nutrition à assise communautaire (NAC) pour les enfants de 0 à 36 mois. Elle dispose, au niveau de Olléléwa, de 5 volontaires de la Croix Rouge nigérienne rémunérés à 10 000 FCFA le mois. Selon un responsable de la Croix Rouge française au niveau régional :

« Ces volontaires de la Croix Rouge nigérienne sont notre plus grande ressource humaine. » (X ; Croix Rouge française).

La Croix Rouge française a décidé de faire une opération de CT en 2012 avec pour bailleurs ECHO et la Croix Rouge irlandaise. Pour le ciblage, c'était la méthode HEA, et un comité villageois composé d'un homme et d'une femme a été mis en place dans chaque village. Selon un agent de l'institution :

« Nous avons d'abord passé des informations dans les villages, sans pour autant dire que c'est de l'argent que nous allons distribuer. Nous avons dit qu'il y aura une opération de salubrité. Nous avons ainsi convoqué une assemblée villageoise et nous avons demandé de nous faire la situation du village par rapport à la pauvreté. Le comité a travaillé et

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

dans chaque village il y a une fiche des profils villageois » (X.
agent Croix Rouge française)

Après que la liste ait été dressée, il y a eu un appel d'offre pour choisir l'institution de micro-finance qui procèdera à la distribution de l'argent. Selon des agents, ce besoin d'utiliser une IMF répond à un souci non seulement de sécurité (l'ONG ne veut pas voyager avec des millions, alors que l'IMF est habituée, et fait ses opérations accompagnée des forces de sécurité); mais aussi à un souci d'allègement des coûts car s'il faut faire une distribution gratuite de vivres, il faut payer leur acheminement. Pour cette distribution l'IMF choisie a été Yarda. Ces deniers ont fait le travail accompagnés d'un agent de la Croix Rouge.

Notons qu'au niveau des villages, les bénéficiaires perçues par les non-bénéficiaires comme des mamans d'enfants malnutris pris en charge par la Croix Rouge. Alors que parmi elles il y avait des vieilles de plus de 60 ans. Il y a eu trois phases de distribution. Les deux premières pour un montant de 25.000 FCFA et la dernière pour 30.000 FCFA. Avant la première distribution, des séances d'animation (sketchs) ont été faites dans les villages pour expliquer aux bénéficiaires quels usages ils doivent faire de l'argent. Il leur est indiqué que l'argent est exclusivement destiné à l'achat des vivres en priorité mais qu'il peut être utilisé pour les soins médicaux. Dans l'arène locale, d'autres types d'aides ont été délivrés, avec la crise libyenne et les refoulés qu'elle a occasionnés, qui se concrétisent par un don de matériels selon une méthode bien particulière comme le montre le cas de l'OIM (Office International de la Migration).

Autre type d'aide : cas de l'OIM

Au Niger, l'une des destinations des migrants, surtout ceux des régions est du pays (Zinder, Diffa) demeure la Libye. La crise a fait fuir les Nigériens qui sont revenus au bercail. Certains, partis depuis plusieurs années, n'ont pas de revenus pour débiter une nouvelle vie. C'est dans un tel contexte que l'OIM a initié un programme d'aide financé par l'Union Européenne. Le programme n'a pas encore été exécuté et le but principal de cet appui est de fixer les rapatriés, à travers un emploi, pour qu'ils ne retournent pas.

Pour la commune d'Olléléwa, deux vagues de cinquante bénéficiaires sont prévues. Un comité a été mis en place par le maire, mais en son sein ne figure aucun rapatrié et ces derniers ne sont nullement informés de son existence.

Pour être bénéficiaire de cette aide qui est localement appelé aussi « cash », qui consiste à un don en matériels d'une valeur de 300 000 FCFA par bénéficiaire, il faut remplir deux conditions : disposer d'un laissez-passer datant de 2011 et habiter dans un rayon de quinze (15 km) de Olléléwa. Selon le 1^{er} vice-maire de la commune qui est aussi le président du comité de pilotage :

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

« Ces conditions étaient une exigence du bailleur » (1^{er} vice-maire de Olléléwa)

Lors de la première phase qui correspond aux 50 premiers bénéficiaires, les détenteurs des laissez-passer de 2011 étaient au nombre de 45 (dont 1 blessé en Libye et ayant un laissez-passer de 2010). Toutefois, le rayon de 15 km n'a pas pu être respecté. Les futurs bénéficiaires doivent prendre l'engagement de ne pas retourner en Libye. Mais cela sera-t-il possible ? Beaucoup estiment que non, car ces migrants ne peuvent pas ne pas repartir.

Pour ce qui est du ciblage, les chefs de village ont été mis à contribution car il leur a été demandé d'établir, chacun dans son village, une liste des rapatriés. Ces dernières furent remises à la mairie et les gens attendent toujours.

DES CONFLITS LIÉS AU CT : BOUBARAM, ENTRE USURPATION ET JEU POLITIQUE

Les opérations de CT sont quelques fois émaillées de tensions, et de différends.

Le cas du conflit du village de Boubaram illustre d'une part l'adage qui affirme que « l'argent c'est le nerf de la guerre » et d'autre part aussi un cas d'abus de pouvoir et d'implication du politique dans le jeu local. Boubaram est un village situé à une trentaine de km de Olléléwa. Des mécontentes l'opposent aux villages de Guidan Bagala (qui est à peine à 1km) et à celui de Adani (à environ 3 km). Le conflit que nous allons évoquer ici a pour base le CT de PAC/RC qui a eu lieu en janvier 2013 et où Boubaram a eu 10 bénéficiaires. Après le recensement des sinistrés par un élu de la zone, un tri de dix bénéficiaires a été opéré par le Maigari sans tenir compte de la liste de départ. Une fois la liste parvenue à la mairie, le maire et l'élu en question ont retiré trois noms pour les remplacer par ceux de la liste de départ (deux hommes et une femme). Selon le chef de village :

« J'ai demandé au conseiller pourquoi il a enlevé trois personnes de ma liste et il m'a dit don Allah ya yi layhi, in yahe mishi (par Allah, il a fauté, que je lui pardonne) » (chef de village de Boubaram)

Cette situation créa un précédent qui aboutira à une situation assez complexe car selon le chef de village de Boubaram :

« Au moment de donner l'argent, on m'a donné pour 10 personnes et j'ai notifié au maire que je ne connaissais pas les trois personnes qu'ils ont inscrites. Il m'a dit de tout garder et je suis venu donner à ceux qui étaient sur ma liste » (chef de village de Boubaram).

Cependant, selon des interlocuteurs, la situation ne se présentait du tout pas ainsi. Les trois personnes qui avaient été rajoutées par le maire sur la liste du chef de village de Boubaram ont été servies et cela mécontenta le chef qui estimait qu'ils ne sont pas ses administrés. C'est ainsi qu'il délégua des jeunes (gaillards) pour aller confisquer le mil et l'argent auprès de ces trois personnes (1 homme et 2 femmes). Ce qui fut fait. Informé de la situation, le député de la zone, décida de calmer les choses en donnant 100 000 FCFA aux trois bénéficiaires dépouillés. Mais le receveur municipal ayant eu vent de l'affaire décida d'informer le préfet :

« Quand on m'a dit ce qui s'est passé, j'ai réagi car c'était ma première implication dans un cash transfer. J'ai téléphoné au préfet pour lui dire que le député fait des choses sous son dos » (Receveur municipal de la commune de Olléléwa).

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

Le préfet s'est alors déplacé pour sermonner le chef de village de Boubaram et a redonné aux trois bénéficiaires ce que le chef avait retiré. D'aucuns estiment que le chef de village avait agi de la sorte parce qu'il est un protégé du chef de canton. Cette situation d'usurpation de l'argent de certains bénéficiaires par un chef de village fait voir toute la complexité du choix des bénéficiaires et aussi les partis pris qui peuvent en émaner lorsque l'interconnaissance et le pouvoir local sont impliqués.

CONCLUSION : LE CT, À SUIVRE...

Le CT est une opération humanitaire (?) qui fait des envieux du côté des non-bénéficiaires. Sa nouvelle notoriété est aussi d'une certaine façon un handicap, car créant l'attentisme assistancialiste et en donnant une importance particulière à une catégorie qui se crée et se développe à cette occasion : les « vulnérables ». Cette catégorie, loin d'être une évidence, se fabrique et se revendique.

Les opérations de CT sont souvent entourées d'un flou difficile à clarifier et la rétention de l'information complexifie la vision locale de la situation. Cette rétention de l'information, même si elle est aussi une information pour le chercheur, est une situation dont se plaignent les agents techniques, les élus locaux ainsi que les chefs coutumiers.

La question des ciblage est une entrée qu'il convient d'investiguer davantage car elle est la base de toute distribution et elle est le lieu des principales accusations et frustrations.

Les nomades, en faisant de l'accès au CT une revendication de citoyenneté, font apparaître tout un pan de l'exclusion de certaines catégories sociales, et cela est intéressant à suivre pour les opérations à venir (cash transfer, cash for work, food for work, ...).

Le cash (sous toutes ses formes), une affaire à suivre...

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

BIBLIOGRAPHIE

ALI BAKO, Mahamane Tahirou, 2006 La crise alimentaire de 2004-2005 à Olléléwa
Etudes et Travaux du LASDEL n° 67

Final Monitoring Report of the First Direct Cash Transfer Project in the Sahel: An Innovative Response by the British Red Cross to the 2005 Food Crisis in Tanout. By the Bureau for Applied Research in Anthropology at The University of Arizona December 2006.

ANNEXES

Sémiologies locales autour du cash

Vulnérables : talaka talak, nakasasu, talakawa, letijawa maras karfi, gajiyayu, masu karamin karfi,

Argent du « cash transfer »: kudin taymako, taymakon kudi, kudin en rani, kudi daga gusum

Tri des bénéficiaires : tacewa, tanka□ewa, tsa□e tsa□e

Chance d'être bénéficiaires : rebo, wanda Allah ya cida

Pauvreté : talauci

Quelques institutions intervenant dans la zone

CRS: Catholic Relief Service qui est une ONG américaine. Elle est intervenue durant dix années à Zinder avec deux projets: ISAN qui est Initiative de Sécurité Alimentaire au Niger qui a duré cinq ans et PROSAN ou le Programme de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel. Selon les enquêtés, CRS est financé par USAID et les deux projets ont été conduit par HKI et CRS. Les activités de cette ONG se basent sur la distribution gratuite des vivres, des travaux de récupération des terres via le food for work et cash for work, des foires avec des bons valeurs, le maraichage, et l'alphabétisation.

CRB: Croix Rouge britannique qui a fait le cash transfert de 2005.

PAM: Programme Alimentaire Mondial qui intervient dans le cadre de la crise alimentaire, les cantines scolaires avec les dotations en vivres. Le PAM aide les populations avec les DGC, le cash for work et le food for work pour les travaux de récupération des terres, du cash transfert en cas d'urgence.

CRN : Croix Rouge Nigérienne qui intervient dans le cadre de la malnutrition au niveau des CSI du département de Tanout. Elle est principalement appuyée par la CRF. La santé maternelle et celle infantile sont les deux volets de son intervention. Elle a fait un cash transfert dans certains village de la commune.

CRF: Croix Rouge Française qui épaula la CRN au point de les confondre.

*LE CASH TRANSFER À OLLÉLÉWA :
DE LA FABRIQUE DES "VULNÉRABLES" À LA GESTION LOCALE DE L'AIDE*

ASB: est une ONG créée en 1888 par des ouvriers allemands. Au Niger, elle intervient dans les départements de Tanout et Dakoro en distribuant des chèvres pour la reconstruction du cheptel et aux élèves, appuyant les cantines scolaires, en faisant du cash transfert principalement aux "*en rani*", aux vulnérables de la commune rurale de Gragoumsa et aux handicapés de la commune urbaine de Zinder, la construction des BC et banques d'aliments pour bétail, DGC

PAC-RC: Projet d'actions communautaires (résilience climatique) apporte son appui par le financement des micro projets dans le domaine de la récupération des terres avec des travaux de food et cash for work, le cash transfert et la distribution des vivres aux sinistrés des inondations.

PAC: accompagne la commune par le financement de diverses activités: formation des élus, création des BC, des ouvrages de services publics (éducation, adduction d'eau...).

KARKARA: une ONG nigérienne qui œuvre pour le développement rural. Elle intervient dans la conduite des projets en partenariat avec les bailleurs. Dans le cadre du cash transfer, elle fait le ciblage des bénéficiaires, elle intervient aussi dans les opérations de DGC et dans le cadre de la lutte contre la malnutrition.

SHAAGOL (BC) a construit une BC à Olléléwa.

NAFANTE : une ONG basée à Zinder qui est à l'image de Karkara.

HKI: Helen Keller International intervient dans le domaine de la santé maternelle et infantile en étroite collaboration avec les centres de santé.

OIM: Organisation International pour la Migration. Suite à la crise libyenne, de nombreux ressortissants de la commune sont rentrés en abandonnant leurs biens en Libye. OIM appuie ces refoulés de la crise pour éviter qu'ils ne repartent encore.

Les villages déficitaires d'Olléléwa²⁰

En 2011-2012 il y avait onze villages déficitaires dans la commune de Olléléwa à cause de la sécheresse et des attaques parasitaires. Le taux de déficit variait entre 50 et 60% et les villages étaient : Mai Tsuntsiya, Bakari 1 et 2, Garin Algo, Bentam, Garin Zizaw, Alleye, Azza, Tsamiya, Zouilmiram et Zawzawa.

Pour l'année 2012-2013 les villages déficitaires sont : Garin Noori (496 habitants), Dan Maraké 2 (391 habitant), Faral Takachi (343 hbts), Bawchi Ammani (358 hbts), Gamé (1505 hbts), Guidan Tela (278 hbts), Guidan Elh Abdo (300 hbts). Ces villages ont un taux de déficit de 80% et la cause est liée à la pluie de grêle qui a eu le 20 Août 2012.

²⁰ Nous avons obtenu ces informations au niveau de l'agent communal de l'agriculture.

Liste des villages visités

- Tanout
- Olléléwa
- Bakin Birji
- Sabon Kafi
- Boubaram
- Gidan Bagala
- Seloum
- rouggan Ruwa
- Guézawa
- Kaki Fada
- Bakari, Dania
- Maraké
- Garin Gambo
- Tchadou
- Gandou
- Kountarou
- Baboulwa
- Adam Kolé
- Gidan Sarkin Noma.

*Ce rapport est issu de la recherche qualitative sur Les **dispositifs de transferts monétaires au Niger et leurs effets locaux**, financée par l'Ambassade de France, Concern Worldwide et ASB.*

Le LASDEL (Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local) est un centre de recherche en sciences sociales implanté au Niger et au Bénin), dont les principaux axes de travail portent sur la délivrance des services publics, la mise en œuvre des politiques publiques et les interactions avec les usagers (santé, hydraulique, pastoralisme, éducation, justice, etc.), les pouvoirs locaux et la décentralisation, et l'intervention des institutions de développement. Le LASDEL recourt à des méthodes qualitatives fondées sur les enquêtes de terrain approfondies. Il met à la disposition des chercheurs et doctorants son Centre de Documentation de Niamey. Il contribue à la formation de jeunes chercheurs, en particulier avec son Université d'été.

La collection « Etudes et Travaux du LASDEL » propose des rapports de recherche issus des travaux menés par le LASDEL. Ils sont disponibles en ligne (www.lasdel.net) ou en vente à son secrétariat.

Derniers numéros parus :

n°108 «Les transferts monétaires au Niger : la manne et les soupçons. Synthèse des recherches menées par le LASDEL», par Jean-Pierre Olivier de Sardan (2013)

n°107N°107 «Les transferts monétaires dans la Commune de Roumbou (Dakoro) », par Issaka Oumarou (2013)

n°106N°106 «Le Cash Tranfer à Tébaram (Tahoua):Les perceptions ambivalentes autour d'une innovation importée», par Hamani Oumarou (2013)

n°105N°105 «Le « bien » sécurité dans trois communes (guidan Roumdji, Balleyara et Say)Des logiques de l'Etat aux logiques locales, ou la diversité d'acteurs» par Aghali Abdel Kader (2013)

LASDEL

LABORATOIRE D'ÉTUDES ET RECHERCHES
SUR LES DYNAMIQUES SOCIALES ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

BP 12 901, NIAMEY, NIGER – TÉL. (227) 20 72 37 80
BP 1 383, PARAKOU, BÉNIN – TÉL. (229) 23 10 10 50

WWW.LASDEL.NET